

FAIT PERTINENT
LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Exécution de la première tranche du Plan Lleidanet 2017

Le 28 mai 2018

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 1572016 du Marché Alternatif Boursier (MAB) espagnol concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais "Lleida.net" ou "l'entreprise"), met à votre disposition les informations suivantes :

Le principal actionnaire de l'entreprise a lancé une opération de vente d'actions hors marché, dénommée « Plan Lleidanet 2017 », limitée dans le temps, la quantité et les destinataires. Le plan est une forme et objectif de fidélisation et récompense, adressé aux travailleurs de Lleida.net ainsi qu'à ses filiales, partenaires, fournisseurs et conseillers.

Dans le plan il existe deux options d'achat du même nombre d'actions achetées lors du plan au même prix. L'une des options est exécutable lorsque le prix de l'action est - le 15 juin 2018 - 50% supérieur au prix de l'action du 15 juin 2017.

Compte tenu des circonstances particulières de l'entreprise lors du dernier semestre du 2017, et des bons résultats obtenus, qui ont permis que l'action de l'entreprise augmente de presque 80% - partant du minimum de cotisation en Octobre 2017 - le principal actionnaire accepte expressément l'exécution de la première tranche du warrant le 15 juin. Ceci consiste à autoriser l'achat du même nombre d'actions, aux mêmes acquéreurs, au prix d'acquisition du 15 juin 2017, dans les conditions qui suivent :

- Conserver pendant 2 ans les actions acquises lors de cette opération
- L'acquéreur assume les frais de courtage et transfert de propriété.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,
À Madrid, le 28 mai 2018.